



Commission
de Surveillance
Saint-Hubert

RAPPORT ANNUEL 2021
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE SAINT-
HUBERT

Table des matières

1. La Commission de Surveillance	1
1.1. Composition	1
1.2. Fonctionnement.....	1
1.3. Traitement des demandes des personnes détenues.....	2
2. L'établissement pénitentiaire concerné	2
3. La surveillance	2
3.1. Thématiques principales relevées par la CdS.....	2
3.1.1 Conditions de détention.....	2
3.1.2 Le régime et les activités	3
3.1.3 Communication de la direction vers les détenus et l'équipe des agents	3
3.1.4 Sécurité, ordre et discipline	3
3.2. Thématique transversale de l'année 2021 : L'infrastructure.....	4
3.2.1 Cellules.....	4
3.2.2 Installations sanitaires des cellules/blocs.....	4
3.2.3 Espaces dédiés aux activités communes	4
3.2.4 Espaces extérieurs	4
3.2.5 Vie privée et respect de la vie privée.....	5
4. Le droit de plainte.....	6
5. Les principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021	7
6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :	9

1. La Commission de Surveillance

1.1. Composition

Michel LAURENT	Président CdS	
Charlotte LEDUC	Vice-Présidente CdS	
Ingeborg STEENBEKE	Secrétaire ff – Commissaire CdS – Suppléante CdP	
Nathalie FERONT	Commissaire CdS	
Etienne BAUVIR	Commissaire CdS à partir du 1 ^{er} septembre	
Eric WILMAR	Commissaire CdS à partir du 1 ^{er} septembre	médecin
Gisèle HEINEN	Commissaire CdS à partir du 1 ^{er} novembre	
Nicolas TERREUR	Commissaire CdS jusqu'au 1 ^{er} juin	
Julien ANSAUX	Commissaire CdS du 1 ^{er} février au 1 ^{er} septembre	
Marc PERSOONS	Commissaire CdS à partir du 1 ^{er} décembre	juriste
M-G DE MONTPELLIER	Commissaire CdS jusqu'au 1 ^{er} février	
Emilie ROMAIN	Présidente CdP	juriste
Xavier GUIOT	Assesseur CdP	juriste
Gilles MARTIN	Assesseur CdP	assistant social

1.2. Fonctionnement

La CdS se réunit chaque premier mercredi du mois ;
 Le commissaire du mois passe au moins une fois par semaine ;
 Le commissaire du mois intervient pour médiation si besoin ;
 Le Président rend visite à la direction si besoin.

Il n'y a pas de réelles difficultés au niveau du fonctionnement depuis l'arrivée de nouveaux membres au sein de la Commission. En recrutant de nouveaux membres la CdS de St Hubert a atteint un de ses objectifs 2021.

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

Les commissaires vident les boîtes aux lettres, prennent attache avec les détenus des courriers collectés, s’entretiennent spontanément avec des détenus croisés, rencontrent la direction et font de la médiation. Ils revoient systématiquement les détenus demandeurs pour présenter les résultats de ces interventions. Les commissaires transfèrent aussi les plaintes adressées à la CdP.

En 2021, la commission a reçu un total de **219** demandes de détenus (27/12) réparties comme suit :

• Conditions de détention	60
• Contacts avec l’extérieur et liens familiaux	10
• Le régime et ses activités	34
• Les soins de santé	54
• La sécurité et la discipline	19
• Le plan de détention et l’aménagement de la peine	41

2. L’établissement pénitentiaire concerné

RAS. Pas de changements depuis le RA 2020.

3. La surveillance

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

3.1.1 Conditions de détention

Caisse d’entraide des détenus : La directrice en charge (démissionnaire depuis) a tenté d’expliquer la comptabilité de cette caisse ; il est apparu à la CdS qu’une gestion claire était quasiment impossible vu le nombre et la complexité des composants de cette caisse ; la CdS estime indispensable que la DGEPI édicte, sous contrôle au minimum de l’inspection des finances, des règles de gestion comptable rigoureuses, nettes et précises. Il semble que cela pose problème dans les autres prisons du Royaume. (cfr ci-dessous) ;

Télévision : Le Centre a changé de fournisseur de programmes pour la satisfaction de la majorité des détenus ;

Déchets : La CdS a découvert un vaste dépôt sauvage de déchets, situé derrière les bâtiments de la ferme et donc à l'abri des regards ; ces déchets de toutes sortes ont été en grande partie évacués, l'assainissement total du site étant au programme, (cfr ci-dessous sous le point 3.2 et photos en PJ) ;

Manque d'hygiène : La CdS déplore le problème persistant d'évacuation d'eau aux douches du bloc 2 (cfr. Ci-dessous sous le point 3.2).

3.1.2 Le régime et les activités

OCD : Une seule réunion a eu lieu début 2021. La direction invoque le manque de personnel de direction pour organiser les réunions comme motif.

Plan de détention : Rien ne bouge. Le motif invoqué est le manque de personnel de direction, administratif et psycho-social pour assurer le plan de détention des détenus. Cela paraît extrêmement dommageable pour les détenus, ce plan devant être le conducteur vers leur réinsertion (cfr loi de principes).

3.1.3 Communication de la direction vers les détenus et l'équipe des agents

La CdS a été plusieurs fois interrogée par les détenus pour obtenir des réponses aux questions qu'ils ont posées aux services administratifs. Ces réponses auraient pu être données directement par l'administration du Centre. L'équipe des agents se plaint de ne pas toujours être avertie à temps de nouvelles mesures les concernant ou concernant les détenus.

3.1.4 Sécurité, ordre et discipline

D'une manière générale, 2021 n'a pas connu trop de troubles quant à l'ordre et à la discipline. La CdS reconnaît à la majorité des agents leur psychologie dans l'application des mesures.

Si l'on inclut dans « sécurité » les mesures anti Covid, le port du masque dans les blocs, et par les détenus et par les agents n'est pas toujours respecté. La CdS doit constater que les seuls

masques autorisés par la DGEPI pour les détenus, bien que, normalement, stérilisés par la buanderie, sont infects à porter ... il suffit d'en faire l'essai pour le constater.

3.2. Thématique transversale de l'année 2021 : L'infrastructure

3.2.1 Cellules

Dégradations diverses dues principalement aux détenus eux-mêmes ; il s'agit souvent des charnières des fenêtres qui laissent trop peu d'ouverture en période de fortes chaleurs ;

La CdS constate des difficultés d'accès aux installations de chauffage et en cas de problèmes, la procédure reste assez lourde : 1.) rapport de l'agent de section décrivant le problème, 2.) intervention du service technique qui vérifie si la(les) réparation(s) est (sont) de sa compétence, si non 3.) appel au chauffagiste pour intervention ou réglage, et, si la vétusté est constatée, 4.) transmission du dossier à la Régie des Bâtiments.

3.2.2 Installations sanitaires des cellules/blocs

Les douches du bloc 2 : il s'agit de kits en inox dont la configuration ne permet pas l'entière évacuation des eaux ; les détenus doivent en racler l'excédent vers un sterfput situé à l'extérieur du local des douches, d'où ci-dessous ...

3.2.3 Espaces dédiés aux activités communes

Des infiltrations d'eau ont été constatées à la salle de sport ; le Secrétaire d'Etat de qui dépend la Régie des Bâtiments a été directement alerté sur place et a promis d'interpeller ladite Régie. Le sterfput de la salle des douches, d'abord condamné, devrait être réhabilité.

3.2.4 Espaces extérieurs

Il faut souligner que les espaces extérieurs sont très bien entretenus par la brigade responsable, efforts appréciés par les codétenus puisque rares sont les déchets que l'on pourrait trouver. Des infrastructures sportives d'extérieur ont été implantées (agrès de musculation, tables de ping-pong ...) et sont utilisées par les détenus ;

En période estivale, les égouts dont les bouches longent le bloc 2, exhalent des odeurs pestilentielles (perçues aussi à l'intérieur du bloc). Il semble à la CdS que l'ensemble du

système d'égouttage devrait être revu par la Régie des Bâtiments et ce dans le respect des nouvelles réglementations régionales et communales en la matière (station d'épuration interne) ;

La présence d'un important dépôt sauvage d'immondices, à ciel ouvert, adossé à la ferme. Surveillance de l'endroit a été promise par la direction et l'évacuation des déchets a été entamée (elle devrait être terminée en 2022) ;



[A titre d'illustration : photos prises le 30/10/2021]

La CdS a constaté et communiqué un affaissement du sol devant l'infirmierie et de fissures dans le mur de ce bloc. Le dossier est dans les mains de la Régie des Bâtiments ;

Les espaces-cuisines des blocs pèchent parfois par certaines manques (robinetterie ...) dû au manque de personnel technique ;

Par ailleurs, la cuisine centrale (bloc 5) n'est toujours pas pleinement opérationnelle pour des raisons d'organisation interne ;

L'éclairage extérieur déficient en certains endroits du Centre. Ce qui a avancé en fin d'année la fermeture des blocs ; il eut été plus simple de réinstaller cet éclairage sans porter préjudice aux horaires des détenus ;

3.2.5 Vie privée et respect de la vie privée

Les problèmes relevés en cours d'année par la commission au sujet de la vie privée ne relèvent pas des infrastructures mais plutôt des fouilles des cellules et corporelles.

4. Le droit de plainte

4.1 Analyse quantitative

- Nombre de plaintes introduites / personne détenue :
- Nombre de décisions rendues : **16**
- Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : **5**
- Nombre de plaintes manifestement irrecevables : **9**
- Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : **1**
- Nombre de médiation ayant abouti : **1**
- Nombre d'audiences tenues par la CdP : **3**
- Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience) : **7**
- Moyenne nombre de jours entre décision finale et date de réception : **11**
- Moyenne nombre de jours entre décision finale et date de notification : **4**

4.2 Analyse qualitative

L'existence de la CdP oblige enfin les directions à respecter les règles de droit et à motiver ses décisions. Le temps de la toute-puissance est révolu.

D'un autre côté, ça permet aussi de recadrer les détenus qui se plaignent de la direction de manière injustifiée.

La CdP tient à remarquer que la compétence de la CdP devrait être exercée par des magistrats professionnels. Donner une telle compétence à des juristes et citoyens lambda bénévoles est inadmissible dans un état de droit.

Les membres de la CdP ont tous un métier et donc peu de temps à consacrer à la recherche juridique et à la rédaction des décisions.

La voie des médiations devrait être privilégiée.

La CdP travaille en très bonne collaboration avec le CCSP et reçoit un très bon soutien des juristes du CCSP.

5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021

Manque/instabilité de ressources humaines

Au sein de la direction, au greffe, à la comptabilité, dans les équipes d'agents pénitentiaires, ... le manque de personnel est récurrent et structurel.

Les départs et absences ne sont pas, pas toujours, ou pas assez rapidement, remplacés.

Le manque de ressources humaines affecte le bien-être des détenus avec des conséquences évidentes telles que tensions, lenteurs, ... mais aussi d'autres conséquences pratico-pratiques qui font le quotidien des détenus : suppression de navettes vers la gare et donc de congés en cas d'absence de chauffeur, absences de mises à jour des prix à la cantine avec donc une absence de marge pour l'alimentation de la caisse d'entraide, ...

La situation est particulièrement alarmante au sein de la comptabilité. Alors que ce service reste « sous le coup » de « l'affaire de vol », il doit composer avec le départ de son comptable (après la suspicion de vol à son encontre en 2019), puis en 2021 celui de la Directrice Madame Genot qui avait repris la gestion comptable. La CdS constate par ailleurs que le personnel engagé l'est dans des contrats souvent précaires et sans aucune formation (voir ci-dessous sous le point 6)

Insalubrité et mauvaise gestion de l'infrastructure

Il semble que cette problématique récurrente doive être rapportée chaque année par la CdS en vain. Le passage de balle entre Régie, propriétaire, et prison, locataire, reste légion.

Dans son rapport 2020, la CdS recommandait déjà : « rappeler encore et encore à la Régie des Bâtiments ses obligations de propriétaire ».

Un espoir néanmoins pour la CdS : la situation de l'infrastructure a pu être présentée, de visu, *au Secrétaire d'Etat Mathieu MICHEL en visite sur le site le 21 juin 2021. La CdS espère avoir sensibilisé sur la problématique.*

L'insalubrité concerne l'égouttage défectueux, les douches non fonctionnelles, les fissures dans l'infirmierie, les fuites dans la salle de sport, ... la présence de rats.

La mauvaise gestion s'illustre par des fenêtres cassées non réparées, des pannes de chauffage, l'antenne de télévisions défectueuse, ...

Les situations de panne ou casse sont gérées avec trop de lenteur, quand elles sont gérées.

Et parfois, pourtant, les solutions semblent si simples et peu coûteuses, par exemple : remplacer des chaises pourries en bois dans les douches par des chaises en plastiques...

Nouveauté en 2021 : la CdS a découvert une décharge illégale et à ciel ouvert à l'arrière de la ferme. La CdS note toutefois qu'une solution a été trouvée puisque la prison a finalement fait procéder à l'évacuation des déchets et au nettoyage du site !

Gestion de la vaccination Covid

Si la CdS s'est réjoui de l'information sur la vaccination donnée aux détenus de Saint-Hubert le 28 avril 2021, elle s'est par contre indignée qu'il fallut ensuite attendre le 26 mai 2021 pour voir arriver les premières doses (qui ont d'ailleurs été insuffisantes à satisfaire toutes les demandes) et ce, alors même qu'à la même époque certains détenus d'autres prisons semblaient avoir reçu leurs deux doses.

La CdS a été alertée de ce dysfonctionnement par la direction, elle-même très inquiète de la santé des détenus.

Interrogé par courriel, le SSSP (service soins de santé prisons) de la DG EPI répondra que ce « un décalage horaire d'à peine 3 semaines » pour « éviter des déplacements inutiles ».

Ainsi, la CdS conclut que les mesures organisationnelles de la DG EPI ont primé sur les mesures fédérales du CODECO.

Sur base de ces 3 constats, la CdS formule les recommandations suivantes :

- 1. Revoir la politique de ressources humaines et majoration du cadre ;**
- 2. Plan infrastructure, simplification des procédures, redéfinition des rôles Régie/Prison ;**
- 3. Respect des dispositions légales quant à la gestion de la vaccination.**

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :

Quant au fonctionnement interne de la CDS :

- Mise en place du SharePoint et généralisation de son utilisation ;
- Généralisation de l'utilisation de Sidis ;
- Formation ;
- Mise en place d'un processus de communication avec la direction.

Quant à la surveillance de la prison :

- Travail sur la communication avec la Direction/Médecin

Une grande majorité des interventions de la CdS consistent en réalité en un relais d'information entre la direction, ou les médecins, et les détenus. La meilleure illustration est la gestion du Covid qui a pu donner lieu à tous les fantasmes... La gestion des quarantaines, des congés, de la vaccination, ... sont autant de thèmes qui ont nécessité l'intervention de la CdS pour assurer la communication vers les détenus.

Les détenus semblent trop tributaires d'informations divergentes qu'ils reçoivent, ou non, des agents pénitentiaires.

Il semble à la CdS que la communication au sein de la prison doit être améliorée. L'information claire réduira le sentiment de subjectivité dans le traitement chaque situation personnelle.

- Suivi de la gestion de la caisse d'entraide et son refinancement

Depuis 2020, la CdS questionne régulièrement la direction quant à la situation et l'utilisation de la caisse d'entraide. Cet intérêt particulier de la CdS pour la caisse d'entraide fait suite à « l'affaire » de vol de 2019 dans laquelle serait impliqué l'ancien comptable de la prison. Le vol en question aurait été commis au détriment de la caisse d'entraide. Une somme estimée à 58.000 euros aurait ainsi été prélevée.

Finalelement, le 7 juillet 2021, la CdS a obtenu une réunion avec Madame Genot, ancienne Directrice de la prison et en charge, alors, de la gestion comptable. Madame Genot a ainsi pu expliquer à la CDS le fonctionnement de la comptabilité pénitentiaire et donc, celui de la caisse d'entraide.

Il ressort de cette rencontre que deux problématiques doivent principalement être suivies par la CdS:

- Un refinancement de la caisse d'entraide par l'administration centrale à concurrence du montant à définitivement établir, du vol :
En effet, la situation de la caisse d'entraide subit toujours les conséquences du présumé vol et son boni, si boni même il y a, est minime et ne permet pas à la caisse de remplir ses missions. Or, il n'appartient pas aux détenus d'assumer le vol qui aurait été commis et qui a, par écriture, été imputé sur cette caisse d'entraide.
- Une meilleure alimentation des recettes de la caisse d'entraide par l'actualisation des prix des prix de la cantine :
Il ressort de la réunion du 7 juillet 2021 qu'outre le présumé vol, la caisse d'entraide subit le défaut d'actualisation des prix du catalogue de la cantine. De ce fait, la marge prévue de 8% sur les ventes pour alimenter la caisse n'est pas réalisée.

- **Suivi de l'organe de concertation des détenus**

Il semblerait qu'en 2021, une seule réunion de l'OCD se soit tenue : le 25 février 2021. L'OCD était géré par Madame Genot avant son départ en juillet 2021. Depuis, il semble que la gestion de l'OCD n'ait pas été réactivée, alors que ces réunions sont demandées par les détenus. Il semble à la CdS que l'OCD participe à la bonne communication au sein de la prison et responsabilisent les détenus. La CdS veillera en 2022 à la remise sur pied de l'OCD et à la tenue de réunions régulières.

- **Fouilles à corps**

A quelques reprises la CdS a été interpellée en 2021 quant à des décisions de fouilles à corps. Ces interpellations sont en recrudescence. La Commission des plaintes a finalement été amenée à juger d'une décision de fouilles, laquelle saisine a donné lieu à une première décision d'annulation sur la forme (absence de motivation).

La CdS regrette l'absence d'un registre des fouilles lui permettant d'objectiver les plaintes des détenus. Cela étant, elle restera attentive, en 2022, au respect de loi quant aux décisions de fouilles et quant aux modalités d'exécution de ses fouilles.

Annexe 1 : commentaires de la direction de Saint-Hubert relatifs au RA 2021 de la Commission de Surveillance

Page 3 : « Thématiques principales relevées par la CdS »

Quelques ajouts concernant les points suivants :

- *OCD* : plus précisément : suspension de toute réunion en présentiel durant la période Covid
- plan de détention : L'EP de Saint-Hubert est un établissement de fin de peine, les plans de détention sont supposés avoir été élaborés en amont. Au jour d'aujourd'hui pas un seul détenu n'est arrivé avec un plan de détention à Saint-Hubert.
- La communication envers les agents des nouvelles mesures les concernant ou concernant les détenus : les mesures sont communiqués par mail aux agents.

Page 5 : « L'infrastructure »

- En ce qui concerne la cuisine: la cuisine de l'établissement a été complètement rénovée et fonctionne parfaitement. C'est le réfectoire du Bloc 5 qui n'a pas encore été ouvert en raison d'une part de la réception tardive de cette partie du bâtiment. Par ailleurs, même si le bâtiment avait été réceptionné, les mesures sanitaires en lien avec la pandémie n'auraient pas permis son ouverture.
- En ce qui concerne l'éclairage, le chauffage et la ventilation : ceci dépend de la RGB qui promet une rénovation cette année.

Page 11 : « Une meilleure alimentation des recettes de la caisse d'entraide » : depuis lors le prix des cantines a été révisé 2 fois.